

Le Logement d'abord en pratique(s) / Atelier # 10

Accompagner les bénéficiaires d'une protection internationale au logement

LES PRATIQUES

[ACCUEIL DES RÉINSTALLÉS]

Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet :** Accueil des Réinstallés
- **Nom de la ou des structures porteuses :** Croix Rouge française
- **Type de structure(s) porteuse :** PLEX 30
- **Année de lancement :** 2018 (juin)
- **Territoire concerné :** Nîmes (Gard)

Contexte et genèse

L'expérience s'inscrit dans la continuité de l'intervention de la Croix-Rouge Internationale auprès de réfugiés d'Afrique Subsaharienne, dont certains vivent dans des camps de réfugiés sur place depuis plusieurs années. Dans le cadre du programme des réinstallés, la Croix-Rouge Française s'est mobilisée pour accueillir ces réfugiés en France, cherchant à mobiliser dans ce cadre l'approche du logement d'abord pour faciliter l'accès au logement de ces personnes une fois sur le territoire français. Ce choix a été fait compte-tenu des difficultés d'accès au logement repérées pour les bénéficiaires d'une protection internationale et donc de la nécessité de changer d'approche, d'expérimenter une méthodologie nouvelle de type « logement d'abord ».

L'établissement de Nîmes, disposant d'un pôle d'accueil des migrants important et expérimenté, s'est positionné pour mettre en œuvre cette action à titre expérimental et en partagera les résultats avec les autres établissements de la Croix-Rouge Française.

Principaux objectifs

- **Intégration du public réfugié**
- **Traiter les ouvertures de droit et évaluer les besoins d'accompagnement en un temps très court (maximum 4 mois)**
- **Favoriser l'accès au logement et proposer l'accompagnement adapté au sein du logement**

Le public cible

Le programme de réinstallation mis en œuvre par la Croix-Rouge Française consiste à accueillir en France, des personnes réfugiées d'Afrique Subsaharienne.

Il s'agit d'accueillir 75 personnes sur le territoire français, ce qui représente environ 15 familles de diverses compositions (adulte seul avec enfant, couple avec enfant, famille avec 3 générations,...). Les arrivées se font par session de 25 personnes soit environ 5 familles. La première session a débuté en juin 2018, les suivantes se feront tous les 4 mois.

Les personnes viennent d'Erythrée, du Soudan, du Nigéria, du Niger et du Tchad. Les personnes venant de ces deux derniers pays vivaient sur place dans des camps humanitaires, parfois depuis 14 ans. Elles sont orientées par la Croix-Rouge Internationale.

Description opérationnelle

La Croix-Rouge Française met à disposition des familles un hébergement en diffus pour une durée de 4 mois et prend en charge la totalité de leurs coûts, y compris d'alimentation. Les familles sont en même temps accompagnées par un travailleur social qui se charge de procéder à l'ouverture de droits communs (papiers d'identité, apprentissage de la



langue française, droit à la santé, droit au logement, droit à la scolarisation, droit à la formation, droit au travail, droits aux prestations sociales,...). S'agissant d'un délai d'accompagnement de 4 mois, des interlocuteurs privilégiés, auprès de nos partenaires, ont été instaurés pour la mise en place de l'ouverture de droits communs (OFPRA, Préfecture, CAF, CPAM...) – l'établissement dispose ainsi d'un référent dédié au sein de chacune de ces structures pour faciliter les démarches des personnes et gagner en réactivité.

En parallèle, l'opérateur s'assure de l'intégration et de l'autonomie des familles. Le but de cet accompagnement global est de permettre aux usagers d'intégrer un logement autonome après la période des 4 mois.

Le suivi social se poursuit alors dans le logement pour une durée de 8 mois. Le logement est capté auprès de bailleurs publics avec lesquels l'établissement a l'habitude de travailler et l'arrivée de la famille est préparée par la structure avec le bailleur en amont.

L'accompagnement est conçu suite à l'évaluation sociale réalisée avec la famille pendant la phase d'hébergement et à l'entrée dans le logement ; pluridisciplinaire, il est mobilisé avec une grande souplesse, autant que de besoin. Il répond également aux questions les plus pratiques et concrètes de personnes qui n'ont pour une partie d'entre elles jamais vécu dans un logement mais uniquement dans des hébergements ou des bidonvilles.

Une pratique en faveur du Logement d'abord

Accès quasi immédiat au logement autonome par un bail classique. Accompagnement dans le logement et mise en place d'un accompagnement adapté sur 8 mois.



Les moyens nécessaires

- **RH** : équipe pluridisciplinaire : ES – CESF – AS pour évaluer et accompagner sur les aspects de la vie quotidienne ; au total, 4,75 ETP dont 3 pour l'accompagnement et 1,75 pour la coordination et les fonctions supports.
- **Traduction très importante** – financée dans le budget, en plus d'être assurée par des bénévoles et d'autres intervenants sociaux de l'établissement
- **Alimentaire et produits spécifiques**
- **Location immobilière et mobilier** :
 - Budget pour carte SIM/carte rechargeable : il a été repéré auprès des premières familles accueillies, des téléphones portables. Cependant, il n'est pas possible de communiquer avec elles car elles ne détiennent pas de carte SIM pouvant téléphoner en France. Il serait intéressant de leur fournir une carte SIM avec un forfait minimal (carte prépayée) afin de leur faire passer des informations à distance et ceci pour un gain de temps pour le travailleur social.
 - Budget pour fournitures scolaires
 - Budget pour achat sous-vêtements (pas possible en dons à cause de l'hygiène)

Le coût total par personne est évalué à 6 000€. Le financement est assuré par le FAMI.

Bilan et perspectives

Mobilisation de tous les acteurs nécessaires à la bonne réalisation du projet notamment pour l'ouverture de l'ensemble des droits. De plus le partenariat de proximité avec des bailleurs est un atout pour la captation de logements. A ce jour, il est à noter une réactivité de toutes les institutions (délivrance de documents en 15 jours). Une divergence d'interprétation des textes peut ralentir certaines démarches selon les départements (ex CAF). Un travail individuel et collectif est organisé pour la question du savoir habiter et donner des repères aux familles.

Pour aller plus loin

- **Contact** : Sandra Rossi, Sandra.Rossi@croix-rouge.fr et Séverine Graveline, severine.graveline@croix-rouge.fr

[SHAPAD : ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE DES BENEFICIAIRES DE PROTECTION INTERNATIONALE ET DES PERSONNES EN COURS DE REGULARISATION]

Présentation

- **Intitulé de l'expérience/du projet** : Accompagnement vers l'autonomie des BPI et des personnes en cours de régularisation
- **Nom de la ou des structures porteuses** : SHAPAD
- **Type de structure(s) porteuse** : ADOMA Beauvais
- **Année de lancement** : 2014
- **Territoire concerné** : Oise

Contexte et genèse

La DDCS de l'Oise a été désignée comme site pilote pour la mise en œuvre d'un plan d'action dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale. Une étude approfondie de leurs services auprès de différentes structures d'accueil ou d'orientation a permis de mettre en exergue l'engorgement des dispositifs d'hébergement par le public « migrant » et la nécessité de développer l'offre d'hébergement notamment en direction des familles.

Parallèlement, le diagnostic interne réalisé par Adoma a fait ressortir deux problématiques majeures pour les CADA : des difficultés grandissantes d'accès direct au logement pour les familles bénéficiant d'une protection

d'une part (du fait d'un séjour raccourci), des difficultés liées à la solvabilité des jeunes de moins de 25 ans ainsi que les personnes admises au séjour sur un autre fondement que l'asile d'autre part.

Ce double constat a constitué le socle de la création du SHAPAD : en se positionnant sur un segment transversal d'insertion des personnes issues de l'asile, le SHAPAD vise à compléter le maillage de l'offre d'hébergement sur le département pour retrouver de la fluidité aussi bien du côté des dispositifs asile que des structures AHI.

Principaux objectifs

- **Intégration du public réfugié et des personnes en cours de régularisation sur un autre fondement que l'asile.**
- **Rendre la personne actrice de sa prise en charge : elle définit et réalise son projet.**
- **Prévention des ruptures d'hébergement.**
- **Développer l'accès aux droits et à l'autonomie.**

Le public cible

Le SHAPAD, depuis 2014, accueille des personnes de moins de 25 ans, notamment des jeunes sortants de l'ASE, et des familles. Il peut s'agir de personnes déjà titulaires d'une protection internationale (statut de réfugié ou protection subsidiaire) ou de personnes en cours de régularisation (étudiant, vie privée/vie familiale, etc.). Les personnes admises au SHAPAD doivent être en capacité d'exprimer un projet, qui constituera le socle de leur accompagnement.

Description opérationnelle

Le SHAPAD est un service d'hébergement accueillant des personnes statutaires, régularisées ou en voie de régularisation ; il s'articule sur deux actions complémentaires :

- Un dispositif d'**hébergement et d'accompagnement transitoire** (AHA : Action Hébergement et Accompagnement) pouvant accueillir 50 personnes dans la résidence Anjou de Beauvais et dans des appartements en diffus.
- Un dispositif d'**accompagnement de suite** (AAD : Action Accompagnement à Domicile) permettant le suivi de 50 personnes (environ 15 ménages) **ayant accédé à un logement autonome**. Pour rappel, l'AAD consiste en un accompagnement à domicile, auprès d'un public situé sur différentes communes du département de l'Oise (en résidences sociales, en HLM ou dans des logements appartenant à des bailleurs privés). L'accès à ce dispositif s'effectue impérativement par une orientation SIAO.

La finalité du SHAPAD est de favoriser l'autonomie durable des personnes accueillies, sur la base du projet personnel exprimé, supposant un accompagnement global. C'est ce projet personnel qui constituera le fondement du contrat de séjour et de l'accompagnement délivré par l'équipe. Accompagnement qui se caractérisera par des principes d'action propres au SHAPAD : faire avec/aller vers, responsabilisation, participation, partenariat et transversalité, transmission des savoirs.

Le travail multithématique qui en découle conditionne la sécurisation du parcours résidentiel de la personne, dans l'optique d'éviter toute rupture d'hébergement et de promouvoir le « savoir habiter ».

Une pratique en faveur du Logement d'abord

Existence d'un service de suite permettant d'accompagner à domicile des personnes précédemment hébergés en centre.

Des appartements loués par le SHAPAD permettant à des hébergés de découvrir le logement autonome.



Les moyens nécessaires

- **Moyens financiers** : budget annuel de 449 000 €.
- **RH** : une équipe dédiée de 4 intervenants sociaux (soit 4 ETP), dont l'action est coordonnée par un directeur.
- **Aide alimentaire pour les personnes sans ressources, à hauteur de 4,5 € par jour et par personne. Alimentaire et produits spécifiques**
- **Une aide au projet de 200€.**
- **40 lots loués dans une résidence sociale, avec espaces mutualisés (cuisines, sanitaires), ainsi que trois appartements, dont un dédié à de la colocation.**

Bilan et perspectives

70% des ménages sortis du dispositif ont pu accéder à un logement autonome.

Un accompagnement qui se tourne vers le digital.

De nouveaux procédés pour l'accès au logement : expérimentation de cours de baux glissants.

Pour aller plus loin

- **Contact** : Nicolas SEGARD : nicolas.segard@adoma.cdc-habitat.fr